

Déclarations et engagements

Je souscris des actions L'Air Liquide S.A. dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux adhérent(e)s d'un plan d'épargne.

Documentation

- Je reconnais avoir lu la brochure et pris connaissance du règlement du Plan d'Épargne France du Groupe Air Liquide (« PE France ») disponible sur le site myalmyshare2023.airliquide.com, rubrique « Télécharger la documentation ».
- Je suis invité(e) à consulter le Document d'Enregistrement Universel de L'Air Liquide S.A. qui contient des informations importantes sur les activités de la société, sa stratégie et ses objectifs, ainsi que sur les facteurs de risque inhérents à la société et à ses activités, et sur ses résultats financiers.

Éligibilité à l'opération

- Je déclare que je suis salarié(e) d'une entreprise du groupe Air Liquide adhérente au PE France, depuis au moins 3 mois avant la date de clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023) (ci-après, le « **Salarié** »).
- Les actions acquises dans le cadre de cette opération sont strictement réservées aux Salariés tels que définis ci-dessus. À ce titre elles sont nécessairement détenues sur un compte au nom du Salarié et de lui seul et ne peuvent pas être détenues sur un compte-joint, même si le co-titulaire du compte joint est également salarié d'une entreprise du groupe Air Liquide. Si le Salarié détient déjà un compte individuel ouvert dans le registre des actionnaires nominatif de L'Air Liquide S.A., les actions souscrites seront inscrites sur ce dernier au nom du Salarié. Dans le cas contraire (en l'absence de compte individuel ou en présence d'un compte-joint uniquement), un nouveau compte au seul nom du Salarié sera ouvert afin d'y verser les actions souscrites. Toute demande ultérieure de conversion le compte individuel en compte-joint sera refusée.

Modalités de souscription

- J'ai bien noté que pour que ma souscription soit valide, je dois avoir souscrit par Internet au plus tard avant la clôture de la période de souscription (soit avant le 16 novembre 2023, à midi, heure de Paris). En cas de souscription par bulletin papier, je m'engage à transmettre mon bulletin dans un délai suffisant afin de permettre à mon correspondant local RH de saisir ma souscription via Internet au plus tard le jour de la clôture de la période de souscription.
- Que je souscrive en papier ou via Internet, ma souscription est irrévocable à compter de la clôture de la période de souscription (soit le 16 novembre 2023, à midi, heure de Paris). Si je transmets à mon correspondant local RH plusieurs bulletins en papier, seul le dernier bulletin en date sera pris en compte.
- J'ai noté que si je ne suis pas déjà adhérent(e) au PE France, ma souscription emporte mon adhésion au PE France.

Prix de souscription

- Je déclare avoir bien eu connaissance du prix de souscription des actions.
- Le prix de souscription unitaire est fixé en euro par le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'Administration de L'Air Liquide S.A. et est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant cette décision, décotée de 20 %.

Abondement

- J'ai noté que mon employeur me versera un abondement de 1 action gratuite pour 1 ou 2 actions souscrites, 2 actions gratuites pour 3, 4 ou 5 actions souscrites et 3 actions gratuites pour 6 actions souscrites ou plus, soit un nombre maximal de 3 actions gratuites. La CSG et la CRDS seront dues sur l'abondement au taux de 9,7%. En cas de paiement par prélèvement mensuel, la CSG et la CRDS seront prélevées le mois du versement de l'abondement. En cas de paiement en une seule fois, la CSG et la CRDS seront prélevées sur mon compte bancaire en même temps que ma souscription.

Plafond de souscription

- J'ai noté que le total de ma souscription à la présente offre et de mes autres versements volontaires en 2023 dans tous plans d'épargne salariale (PEE, PEF) à ma disposition n'exécède pas 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2023.
- **À noter :** Si vous avez choisi de placer votre participation et votre intéressement reçus au titre de l'exercice 2022 dans le PE France en 2023, ces sommes n'entrent pas dans le calcul du plafond de 25 %.

Durée de blocage

- J'ai noté que ma souscription correspond à un versement volontaire et que mes avoirs seront bloqués pendant 5 ans, sauf si je fais valoir un cas de déblocage anticipé (la liste des cas figure à l'article 10 du règlement du PE France).

Risques liés à mon investissement

- J'ai noté que la valeur de mon investissement évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction du cours de bourse de l'action L'Air Liquide S.A.
- Compte tenu du risque lié à un investissement en actions, l'Autorité des Marchés Financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

Ma décision de participer ou non à l'offre est exclusivement personnelle et volontaire

- Ma décision ne repose sur aucun avis ou conseil financier, fiscal ou autre d'une société du groupe Air Liquide ou de ses salarié(e)s ou dirigeant(e)s.
- Ma décision n'emporte aucune conséquence, positive ou négative, sur ma qualité de salarié(e) au sein du groupe Air Liquide et n'affecte en rien mes conditions d'emploi.
- Aucun document ni aucune information remis ou disponible dans le cadre de l'offre ni ma participation à l'offre ne me confère un droit quelconque au regard de ma qualité de salarié(e).
- L'opportunité de participer à l'offre [myAL.myShare 2023](http://myalmyshare2023.airliquide.com) ne présuppose en aucune manière l'existence d'offres futures ni l'opportunité de participer éventuellement à celles-ci.

En cas de sursouscription

- J'ai bien noté que ma demande de souscription d'actions L'Air Liquide S.A. pourra être réduite en cas de sursouscription, c'est-à-dire si le nombre total d'actions souscrites est supérieur à 750 000.
- Dans ce cas, les souscriptions les plus élevées seront écrites jusqu'au niveau qui permettra de servir tous les souscripteurs au maximum possible. Je serai informé(e) par les RH de mon entité quelques jours après la clôture de la période de souscription. L'information sera également disponible sur le site myalmyshare2023.airliquide.com onglet « Souscrire à [myAL.myShare 2023](http://myalmyshare2023.airliquide.com) ».

Défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement de mon règlement, ma souscription pourra être annulée en tout ou partie de plein droit. En outre, je donne irrévocablement mandat à L'Air Liquide S.A. de faire procéder ou de procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, à la cession de mes actions, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit, à due concurrence au règlement des sommes correspondant au montant de ma souscription.
- Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterais débiteur(trice) auprès de mon employeur pour le montant correspondant. En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées.

Paiement par prélèvement sur salaire

- J'ai bien noté que le prélèvement mensuel dans le cadre de cette offre et des autres avances sur salaire que je dois rembourser ne peut dépasser 10 % de mon salaire net mensuel avant impôt. Si le montant de ma souscription à l'offre conduisait à excéder cette limite de 10 % de mon salaire net mensuel avant impôt, ma souscription sera à régler en totalité au comptant.
- En cas de rupture de mon contrat de travail, quel qu'en soit le motif, avant la fin des paiements mensuels, ou en cas de mobilité interne ou de transfert de mon contrat de travail en-dehors du groupe Air Liquide avant la fin des prélèvements mensuels, j'autorise irrévocablement mon employeur à retenir tout montant restant dû pour le complet paiement de ma souscription, sur les sommes qui me seraient dues, et je m'engage à régler immédiatement tout solde restant. À défaut, mon employeur pourra demander la vente d'un nombre d'actions permettant de régler ce solde plus les commissions et frais éventuels, et en recevoir le produit.
- Dans le cas où, avant d'avoir réglé la totalité de ma souscription, je demanderais à disposer de tout ou partie de mes avoirs dans le cadre d'un cas de déblocage anticipé, le solde non réglé de ma souscription deviendrait immédiatement exigible au jour du déblocage anticipé et je m'engage à verser le solde exigible à mon employeur sans délai, et j'autorise mon employeur à prélever le solde sur le produit de la vente de mes actions.

Protection des données personnelles

- Le présent bulletin de souscription est soumis à la réglementation applicable relative à la protection des données personnelles, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »).
- Les informations contenues dans le présent bulletin de souscription sont utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données par L'Air Liquide S.A. en sa qualité de responsable de traitement.
- **Dans ce cadre, je prends note que :**
- Les informations fournies dans le présent bulletin sont obligatoires et à défaut, ma souscription ne pourra pas être prise en compte ;
- Je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui me concernent, du droit de m'opposer, pour des raisons tenant à ma situation particulière, du droit à demander la limitation du traitement de mes données personnelles, du droit à portabilité de mes données ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données personnelles post-mortem ;
- Ces informations seront traitées par la société L'Air Liquide S.A. et Uptevia à des fins de gestion des actions acquises dans le cadre du PE France, sur le fondement de l'exécution du présent contrat d'investissement (article 6 (1) (b) du RGPD). Je prends note que les données personnelles fournies dans le présent bulletin puissent être transmises à toute personne habilitée par la société L'Air Liquide S.A. dans le cadre de la gestion centralisée du PE France, de la tenue des comptes et du stockage informatique de ces données en France ;
- Je donne mon accord pour qu'elles puissent également être consultées par mon correspondant RH et/ou transmises à d'autres personnes habilitées de la filiale Air Liquide qui m'emploie à des fins de gestion locale du PE France, pour les nécessités de la vérification de l'éligibilité de la souscription, cette filiale étant susceptible de se trouver dans un pays situé hors de l'Union européenne et présentant un niveau de protection différent de celui offert par la législation européenne de protection des données personnelles. Ces transferts sont en particulier couverts par des Règles d'Entreprise Contraignantes (« *Binding Corporate Rules* ») approuvées par les autorités compétentes de protection des données personnelles. Elles peuvent être consultées sur le site de la société ;
- Mes données personnelles seront conservées pour les besoins des traitements indiqués ci-dessus le temps nécessaire à la mise en œuvre de [myAL.myShare 2023](http://myalmyshare2023.airliquide.com) et pour la gestion du PE France, et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes actions, et ultérieurement aux fins d'archivage jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel ;
- Pour toute question ou réclamation relative au traitement de mes données personnelles et à l'exercice de mes droits, je peux écrire à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
L'Air Liquide S.A. / Service actionnaires – Plan d'Épargne France, 75, quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07
ou
Laurence Thomazeau, Déléguée à la Protection des données 75, quai d'Orsay - 75007 Paris
- Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française, adressée par courrier à la CNIL - 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris ou par mail sur le site : www.cnil.fr ;
- J'informerai Air Liquide via mon correspondant RH de tout changement dans mes données personnelles ;
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription.

Mandat de prélèvement SEPA

A I R L I Q U I D E 2 0 2 3

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Uptevia à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Uptevia. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Votre nom

Votre adresse

Les coordonnées
de mon compte

[][][][] [][][][] [][][][] [][][][] [][][][] [][][][] [][][]

[][][][][][][][][][][][][]

Nom et adresse
du créancierUptevia
89-91, rue Gabriel Péri
92120 Montrouge
FRANCEIdentifiant du
créancier

FR30ZZZ464682

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à

.....
Lieu

[][] [][] [][][][]

Date : JJ/MM/AAAA

Signature(s)

Veuillez signer ici

Ce mandat est conservé par Uptevia et n'a pas à être transmis à votre établissement bancaire.

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A retourner à:

Uptevia - Service OSA
89-91, Rue Gabriel Péri
92120 Montrouge
FRANCE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier